

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

VU l'article L. 223-1 du code de l'action sociale et des familles ;

VU les articles D. 223-26 et D. 223-27 du code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant ;

VU le décret n° 2016-1639 du 30 novembre 2016 relatif à la commission pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle d'examen de la situation des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance ;

VU la loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants ;

VU la cessation d'activité de Madame Christine SOYEZ-MARTIN, Vice-Présidente chargée des fonctions de juge des enfants au Tribunal Judiciaire de Lille ;

VU la démission de Madame Véronique ISART, Première Vice-Présidente chargée des fonctions de juge des enfants au Tribunal Judiciaire de Lille ;

VU la candidature de Madame Soizic ROUSSEAU, juge des enfants auprès du Tribunal Judiciaire de Lille pour remplacer Madame SOYEZ-MARTIN ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services ;

ARRETE

ARTICLE 1. sont nommés membres de la Commission d'Examen de la Situation et du Statut des Enfants Confiés au Service de l'Aide Sociale à l'Enfance :

Représentant de la Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, chargé des pupilles de l'Etat

- **Madame Audrey ANTSON, Tuteur des pupilles de l'Etat**

- **Madame Lucie DELORME, Représentant du Tuteur des pupilles de l'Etat**

Représentant du Service Départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance

- Madame Alexandra WIEREZ, Direction Enfance Familles Jeunesse
- Monsieur Matthieu LAUNAY, Direction Enfance Familles Jeunesse
- Madame Camille NOUTEHOU, Direction Enfance Familles Jeunesse

Représentant du Service Départemental de de l'Adoption

- Madame Raphaëlle CAVALIER, Responsable du Pôle Droits de l'Enfant et Adoption
- Madame Anne-Claire DESQUILBET, Responsable du Service Projets de Vie des Pupilles de l'Etat et Parcours des Enfants Accueillis en Protection de l'Enfance
- Madame Sidonie SCAMPS, Responsable du Service Accompagnement des Projets : adoption, parrainage, accueil durable et bénévole

Magistrat du Siège ou du Parquet compétent en matière de Protection de l'Enfance

- Madame Soizic ROUSSEAU, juge des enfants au Tribunal Judiciaire de Lille

Médecin

- Madame Astrid POPLINEAU, Médecin Responsable du Service de Protection Maternelle et Infantile de la Maison Nord Solidarité de Lille Fives
- Madame Anne-Claire JAMBON, Médecin Responsable du Service de Protection Maternelle et Infantile de la Maison Nord Solidarité de Lille Moulins

Psychologue pour enfant ou Pédopsychiatre

- Madame Laure FALANDRY, Psychologue enfance à la Direction Territoriale de Métropole Lille
- Madame Chantal GERBIER, Psychologue enfance à la Direction Territoriale de Flandre

Cadre éducatif d'un Service habilité au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance

- Madame Naïma GUERROUMI, Responsable de Service à l'AGSS de l'UDAF
- Madame Nadine DELBERGHE, Directrice déléguée aux projets à l'EPDSAE
- Madame Gwenaëlle HUIBAN, Directrice Ethique et Qualité à l'EPDSAE

Représentant de l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (ADEPAPE)

- Madame Marie DELERUE
- Madame Christel DEKYDTSPOTTER

Chef de projet Accueil Durable et Bénévole et Parrainage du Département du Nord

- Madame Mathilde DELBENDE

ARTICLE 2.

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Directrice générale adjointe Enfance – Familles – Santé, sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du Département du Nord

ARTICLE 3. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Fait à Lille, le

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Fait à Lille le 27 septembre 2023

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230927-230927H18696H1-AR

Date de réception en préfecture le : 29 septembre 2023

Affiché le : 29 septembre 2023